



Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Plate forme de la Société civile
pour la Paix et la Démocratie
(PSCPD)

Agreement number	22.2005.1-005.00
Project processing No.:	81294825
Référence No. :	001/2023/PSCPD/COORD/Yfa

PROJET D'APPUI À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DES POPULATIONS DES RÉGIONS DE GBÊKÊ DU BÉLIER, DU N'ZI, DU IFFOU ET DU MORONOU

**AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX (02) CONSULTANTS
FORMATEURS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
EN MATIÈRE DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG),
PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE, PROCÉDURES
JURIDIQUES ET CONNAISSANCE DU SYSTÈME JUDICIAIRE
IVOIRIEN**



Bouaké, 27 juin 2023

I. CONTEXTE

Le projet d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice des populations des régions de Gbêkê, du Béliér, du N'Zi, du Iffou et du Moronou pose le problème des relations difficiles entre le citoyen et le monde juridique, au sein des sociétés complexes. Il s'agit de l'un des principaux défis rencontrés par la démocratie contemporaine. Le phénomène prend des formes multiples : désintéressement des tribunaux, nombre de plus en plus croissants des citoyens appelés à se représenter seuls à la cour, incompréhension du langage juridique, méfiance du justiciable vis-à-vis des acteurs du système judiciaire, contournement des institutions judiciaires par le développement de procédures de règlement privées (règlements à l'amiable), isolement des victimes d'actes criminels, etc. Toutes ces situations marquent une rupture graduelle entre le citoyen et l'institution juridique, entre les promesses d'égalité portées par l'idéal démocratique et les conditions mêmes de l'égalité juridique des citoyens.

En outre, les populations des régions sus citées comme toutes celles de la Côte d'Ivoire connaissent peu leurs droits et n'ont pas le réflexe de s'adresser à la justice formelle pour résoudre leurs conflits. Parallèlement, les mécanismes locaux de justice traditionnelle restent une référence importante pour les populations et n'ont jamais cessé d'être utilisés. Toute dispute, même les graves violations des droits de l'homme, est donc actuellement réglée en dehors du système de la justice formelle. La méconnaissance du droit et des attributions des autorités judiciaires concerne parfois aussi la police (gardes à vue prolongées pour des affaires civiles, comme une dette, traitement des enfants en danger) ainsi que les autorités traditionnelles et les sous-préfets (médiation pour les cas de VBG et meurtres, traitement des enfants en danger). De même, comme cela se constate partout, la décennie de crises qu'a connue le pays a contribué à exacerber les violations cette fois-ci graves des Droits de l'Homme avec des difficultés d'accès à la justice et à l'information judiciaire, des VBG (dénis de ressources, mariage forcé / précoce, répudiation, violence conjugale, mutilations génitales, ...), des exécutions sommaires, ...

Dans ce contexte, le renforcement des capacités est déterminant pour assurer la durabilité des efforts du projet, qui, pour atteindre ses résultats, a besoin d'une appropriation locale, aussi bien institutionnelle que de la société civile. Les termes de références ici présentes vont permettre le recrutement d'une personne/bureau afin de mettre en œuvre la stratégie de renforcement de capacité.

Ce projet prévoit donc un volet important de renforcement de capacité des acteurs de protection afin d'améliorer la gestion complexe de la thématique, donner des réponses cohérentes et efficaces et ainsi proposer des actions conjointes et coordonnées entre les différents acteurs.

II. OBJECTIFS

Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs des ONG/OSC, du corps préfectoral, des leaders de communautés, des travailleurs sociaux et des médias en matière d'accès à la justice, de droits de l'homme et cohésion sociale, de VBG.

1. Renforcement des capacités de 175 travailleurs sociaux et membres de l'ODDF sur les thématiques des violences basées sur le genre (VBG), de la prise en charge psychosociale et des procédures juridiques et judiciaires.
2. Renforcement des capacités de 125 personnes ressources, notamment des membres de l'ODDF, des médias locaux, des chefs coutumiers, des chefs de communautés et religieux, des femmes et des jeunes, sur la connaissance du droit et du système judiciaire ivoirien, ainsi que sur l'assistance judiciaire.

III. RESPONSABILITÉS DES CONSULTANTS FORMATEURS

La formation sera mise en œuvre par deux (02) consultants ayant des connaissances sur les questions de genre et des Droits de l'Homme et cohésion sociale, de l'accès à la justice. Elle consistera en :

- Une phase préparatoire où la PSCPD s'accordera sur les termes de référence de la formation, les outils à utiliser, le choix des formateurs.
- Une phase pratique relative à la formation proprement dite. Cette formation sera axée sur une stratégie d'information basée sur une approche interactive et participative.

Les présentations vont être organisées autour de 3 axes thématiques principaux (qui seront définis en détail en collaboration avec la PSCPD) : thématiques relatives à la définition et missions des droits de l'homme, à la cohésion sociale, aux VBG, à l'accès à la justice, la prise en charge psychosociale des victimes des VBG et les procédures juridiques et judiciaires en matière de VDH. Concevoir et animer des formations interactives et participatives sur les thématiques mentionnées ci-dessus.

De façon spécifique, les responsabilités des consultants seront les suivantes :

1. Élaborer des supports de formation adaptés aux différents publics cibles.
2. Assurer un suivi personnalisé et un soutien technique aux participants pendant la période de formation.
3. Évaluer l'impact des formations et proposer des ajustements si nécessaire.

IV. PROFIL DES CONSULTANTS FORMATEURS

- Expertise avérée dans les domaines des violences basées sur le genre, de la prise en charge psychosociale et des procédures juridiques et judiciaires.
- Connaissance approfondie du système judiciaire ivoirien et des lois relatives aux violences basées sur le genre.
- Expérience significative (au moins 03 ans) dans la conception et l'animation de formations.
- Capacité à s'adapter aux différents publics cibles et à favoriser la participation active des participants.

V. DURÉE ET CALENDRIER

La durée du contrat est de 10 jours par formation à raison de 02 jours par localité.

Le consultant devra définir d'une manière concise et précise le chronogramme et l'organigramme de sa mission en intégrant les phases de conception, de validation de ces modules ainsi que le déroulement des formations et leur évaluation.

VI. LOCALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les formations se dérouleront dans les localités de Bouaké, Daoukro, Bongouanou, Dimbokro et Toumodi.

VII. LIVRABLES ATTENDUS

- Supports de formation détaillés et adaptés aux différents publics cibles.
- **Kit du formateur complet et validé par la PSCPD.**
- **Kit du participant complet et validé par la PSCPD.**
- Rapports de formations.

VIII. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les consultants intéressés doivent soumettre leur offre technique et financière, accompagnée de leur curriculum vitae détaillé via le mail suivant : pfsopci@yahoo.fr ou au siège de la Plateforme de la Société Civile pour la Paix et la Démocratie (PSCPD) **sis à Bouaké, quartier Dougouba, Immeuble TRAORÉ, appartement M.**

Tél. : 27 31 62 47 91

La date limite de soumission des offres est fixée **au 07 juillet 2023 à 17 heures 30 minutes.**

IX. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence de l'expertise et de l'expérience des consultants par rapport aux thématiques du renforcement des capacités et du système judiciaire ivoirien.
- Qualité et pertinence de la proposition technique.
- Budget raisonnable et réaliste.

X. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies dans le contrat avec les consultants retenus.